

## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :  en exercice..... 18	L'an deux mille dix-huit, le TREIZE FEVRIER, à vingt-deux heures,  Le BUREAU COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2018 et par affichage du 7 Février 2018, s'est réuni au 1 rue de l'Egalité à Soisy-sous-Montmorency, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b> , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
--	--

#### Étaient présents :

Luc STREHAIANO  
Christian LAGIER  
Alain LORAND  
Joël BOUTIER  
Véronique RIBOUT  
Daniel FARGEOT  
Alain BOURGEOIS  
Muriel SCOLAN  
Odette LOZAÏC  
Michèle BERTHY  
Christian RENAULT  
Jean-Pierre ENJALBERT  
Julien BACHARD  
Philippe SUEUR  
Jean-François AYROLE

Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
1<sup>er</sup> Vice-Président délégué et Maire de Piscop,  
2<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire Saint-Brice-sous-Forêt,  
3<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Groslay,  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Maire de Moisselles,  
5<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire d'Andilly,  
6<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire d'Ezanville,  
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Maire de Deuil-La Barre  
10<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Maire d'Attainville,  
11<sup>ème</sup> Vice-Présidente et Maire de Montmorency  
13<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Margency,  
14<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Saint-Prix,  
15<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Saint-Gratien  
Conseiller Communautaire délégué et Maire d'Enghien-les-Bains,  
Conseiller Communautaire délégué et Maire-Adjoint de Domont,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### Absents excusés ayant donné Procuration : /

#### Absents excusés :

Patrick FLOQUET  
Claude ROBERT  
Alain GOUJON

7<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Montmagny,  
8<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Bouffémont,  
12<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire de Montlignon,

#### Secrétaire de séance : M. Jean-François AYROLE

Le Président procède à l'appel des membres du Bureau et après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance du Bureau Communautaire ouverte.

La séance est ouverte à 22 heures 00.

### ASSAINISSEMENT

#### 1 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DE LA RD 124 ENTRE ANDILLY, MONTMORENCY ET DOMONT

Dans le cadre de son schéma directeur d'assainissement réalisé en 2012, Plaine Vallée a identifié plusieurs secteurs de son territoire où l'extension du système de collecte assainissement pouvait être envisagée.

Actuellement, les propriétés situées le long de la RD124 sont assainies en assainissement autonome. Les installations individuelles sont très majoritairement des dispositifs vétustes équipés de trop pleins qui sont raccordés au réseau d'eaux pluviales. C'est ainsi une pollution conséquente qui se déverse au ru du Fond des Aulnes et le dégrade fortement.

Le tableau suivant présente l'estimation des Equivalents Habitants (Eq. Hab.) non épurés qui sont rejetés directement au milieu naturel. Cette estimation de la pollution collectée sert à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à calculer le coût de référence des travaux pris en compte pour le montant de la subvention :

Type habitat existant	Nombre de branchements				Pollution équivalente
	Domont	Andilly	Montmorency	Total	Eq.Hab
Habitations	29	14	1	44	132
Activités :					
- Garage	2	2		4	4
- Centre équestre (55 chevaux + membres du club + employés)	1			1	20
- Restaurant (30 couverts midi + 25 couverts soir)	1			1	15
- Plateforme matériaux (stockage, bureaux, 1 cuisine, 1 douche et 3 WC)	1			1	1
- Entrepôts (WC + lavabo/cellule, 7 cellules)		1		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>52</b>	<b>173</b>

De plus, la création de ce collecteur d'assainissement bénéficiera à des projets d'urbanisation futurs parmi lesquels sont répertoriés (ces futures sources de pollution ne sont pas comptabilisées dans le tableau récapitulatif de la pollution existante ci-dessus) :

- 1 immeuble collectif de 24 logements et 1 425 m<sup>2</sup> d'activités sur Domont,
- 2 habitations individuelles sur Andilly.

Une étude de faisabilité a ainsi été menée au premier semestre 2017 et l'extension du réseau d'eaux usées est programmée au premier semestre 2018.

Ces travaux consistent à poser 1 220 ml de collecteur eaux usées en  $\rightarrow$  200 et créer 52 branchements.

La nature de cette opération d'assainissement ainsi que son montant estimatif sont indiqués dans le tableau suivant :

Opération d'extension du réseau d'assainissement séparatif		Coûts prévisionnels (€HT)
Etudes préliminaires	- ITV	1 357,14
	- Relevés topo	5 040,00
	- Recherche amiante	déjà réalisés
	- Sondages géotechniques	19 900,00
Travaux	- Création de 1 220 ml Ø 200 et 52 branchements Ø 150	695 635,70
Coordination SPS et opérations préalables à la réception	- Mission du coordinateur SPS,	1 785,00
	- Opérations Préalables à la Réception des travaux (ITV, étanchéité, compactage)	29 900,00
<b>TOTAL Opération (€ HT)</b>		<b>753 617,84</b>

**Le montant global de cette opération est estimé à 753 617,84 € HT soit 904 341,41€ TTC.**

Cette opération d'assainissement correspondant pleinement aux dossiers finançables par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 10<sup>ième</sup> programme, et compte tenu de la réalisation des travaux sous charte qualité, nous souhaitons obtenir de la part de cet organisme subventionneur le maximum des aides envisageables à savoir :

Aides escomptées de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les réseaux d'eaux usées :

- une avance gratuite de 20 % du coût de référence H.T de l'opération remboursable sur 15 ans,
- 50 % du coût de référence H.T des études et mission de maîtrise d'œuvre,
- 40 % du coût de référence H.T des travaux.

Sur la base de ces données, le bureau est invité à en délibérer pour :

- solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau,
- autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant ce dossier.

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** la délibération du conseil de communauté de la communauté d'agglomération n° DL2016-02-17\_4 portant délégation de pouvoirs du conseil au bureau,

**VU** le 10<sup>e</sup> programme révisé 2016 - 2018 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie attribuant des aides financières à la rénovation des réseaux d'assainissement,

**CONSIDERANT** que l'opération d'assainissement avenue de Domont à Andilly, Montmorency et Domont répond aux critères d'une opération subventionnable de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et sera réalisée sous charte qualité,

**CONSIDERANT** que le montant global de cette opération d'assainissement est estimé à 753 617,84 € HT soit 904 341,41€ TTC,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur présentant le projet de délibération,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Article 1 : SOLLICITE au bénéfice de Plaine Vallée l'obtention de subventions auprès de notre partenaire financier (Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour la réalisation de l'opération d'assainissement de la RD 124 entre Andilly, Montmorency et Domont, indiquée dans le tableau ci-dessus, incluse dans le programme d'assainissement 2018 de Plaine Vallée.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'Agence de l'Eau tout document (convention de subventionnement comprise) se rapportant à cette demande.

Article 3 : S'ENGAGE à ce que la rénovation du système de collecte assainissement avenue de Domont à Andilly, Montmorency et Domont soit menée dans le respect de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

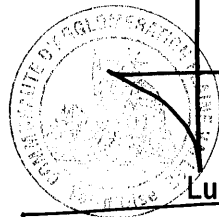
Pas de question diverse.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR**  
**LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 15**



**Le Secrétaire de Séance,**

**Jean-François AYROLE**



**Le Président,**

**Luc STREHAIANO**